

Assemblée communale ordinaire
Mardi 29 juin 2021
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2020 :
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
3. Information sur les dépenses imprévues du compte administratif en 2021, en concordance avec l'art. 37 du règlement communal d'organisation.
4. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **lundi 28 juin 2021**.

Courtételle, le 10 juin 2021

Le Conseil communal